

Monsieur Philippe Revilliod
Conseiller portuaire
Représentant élu des plaisanciers des ports du Cap d'Agde

A

Monsieur Gilles D'Ettore
Maire d'Agde

Le 10/12/2023

Monsieur le Maire,

Par lettre datée du 01/12/2023, je vous avais demandé d'intervenir en votre qualité d'autorité de tutelle pour que la Sodeal rembourse les plaisanciers des sommes indument perçues en 2022 et 2023 en raison du non-respect du contrat de délégation de service public du 13 avril 2021.

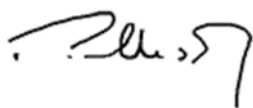
Je suis au regret de constater que vous n'avez pas pris en compte ce dysfonctionnement grave de la Sodeal et déplore que l'ordre du jour du prochain Conseil Portuaire le 14 décembre 2023 ne prévoit pas l'examen de ce contentieux.

Je tiens également à vous faire remarquer qu'une convocation antidatée nous a été adressée le 08/12/2023 à 19 h 00, ce qui ne respecte pas l'Article R5314-23 du Code des transports, partie réglementaire.

« Il est convoqué par son président quinze jours au moins avant la date prévue pour sa réunion. »

Si vous maintenez cette réunion, je suis au regret de vous informer que je n'assisterai pas à une réunion organisée dans un tel contexte d'irrégularités multiples.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe Revilliod
Conseiller Portuaire des ports du Cap d'Agde

Pièces jointes

Procès-verbal Constat d'échec du Conciliateur de Justice du 28/11/2023

Lettre au Maire du 01 décembre 2023

Copies :

Ne disposant pas des adresses mails de l'ensemble des Conseillers portuaires, je demande à Monsieur Dubois de les informer immédiatement et de m'en adresser copie